



MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE NATIONALE

COMMUNIQUE DE PRESSE N°158/2026

T2 2026 : Le CSPPP certifie 146 millions USD de PMAG pour toutes les zones d'approvisionnement

Le Comité de Suivi des Prix des Produits Pétroliers (CSPPP) a procédé, les jeudi 13 et vendredi 14 août 2026, à la certification des Pertes et Manques à Gagner (PMAG) des sociétés pétrolières opérant en République démocratique du Congo, au titre du deuxième trimestre (T2) de l'exercice 2026.

Ces travaux ont porté sur les quatre zones d'approvisionnement du pays, à savoir les zones Ouest, Sud, Est et Nord, et ont permis de valider les montants ci-après par zone de consommation : **-110 427 792,32 dollars américains pour les zones Ouest et Nord ; -5.107.737 dollars américains pour la zone Est, et -31 188 382,63 dollars américains pour la zone Sud.** Soit un montant total de **-146 723 912,42 dollars américains** au titre des PMAG pour l'ensemble du territoire national.

Ces résultats interviennent dans un contexte international particulièrement difficile, marqué par une forte hausse des prix des produits pétroliers à la suite de la crise dans le Golfe persique. Face à cette situation, le Gouvernement a maintenu le cap de la stabilité en faisant le choix de préserver les prix à la pompe, afin de protéger le pouvoir d'achat de la population et de limiter l'impact de cette flambée sur l'économie nationale. Alors que les cours internationaux ont progressé en moyenne **de 63 % pour l'essence, 82 % pour le gasoil et 88 % pour le Jet A1/Kérosène**, les mécanismes mis en place par le Gouvernement ont permis d'absorber une partie importante de ce choc extérieur.

Intervenant au cours de la séance, le Coordonnateur du Comité de Réglementation des Prix des Produits stratégiques (CRP), a souligné que les travaux de certification ont été conduits dans le respect des principes et des paramètres établis pour la détermination des PMAG.

Il a, par ailleurs, salué les mesures prises par le Gouvernement pour soutenir le secteur pétrolier et préserver la continuité de l'approvisionnement en produits pétroliers sur l'ensemble du territoire national. *« La stratégie du Gouvernement de procéder au paiement des avances s'est également élargie aux sociétés logistiques. Dans le but de préserver la fluidité de la chaîne d'approvisionnement des sociétés pétrolières. Grace à cette stratégie et à la rigueur dans l'utilisation rationnelle des ressources des lignes de stock de sécurité, le niveau réel des PMAG T2 est sensiblement réduit. Avec le même élan, le Gouvernement pourra apurer les PMAG de toutes les sociétés pétrolières. »*

Pour sa part, le Président du Comité Professionnel des Pétroliers Nationaux (CPPN) à la FEC, Joseph Makondo Maboko, s'est félicité du bon déroulement des travaux de certification des PMAG au titre du deuxième trimestre 2026.

Il a également mis en avant l'appui apporté par le ministère de l'Économie nationale aux sociétés pétrolières à travers le mécanisme des avances sur le paiement des pertes et manques à gagner.

Selon lui, cet accompagnement financier de l'État a permis aux opérateurs du secteur de poursuivre leurs activités dans de meilleures conditions et de préserver la stabilité de la chaîne d'approvisionnement en produits pétroliers.

« Le processus de certification s'est bien déroulé et les conclusions sont positives. L'octroi d'avances par le ministère de l'Économie nationale a permis aux sociétés pétrolières de fonctionner dans de bonnes conditions. Sans cet accompagnement, nous aurions pu enregistrer des pertes beaucoup plus importantes », a-t-il déclaré.

Les travaux de certification ont réuni les représentants des principales sociétés et structures intervenant dans la chaîne d'approvisionnement des produits pétroliers, notamment Engen, Cobil SA, Lerexcom, SEP Congo, TotalEnergies, GPDPP, SPSA Cobil et SOCIR.

Ont également pris part aux travaux les représentants de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC), de la Direction générale des Douanes et Accises (DGDA), de la Présidence de la République, de la Primature, du ministère des Hydrocarbures, du ministère du Portefeuille, ainsi que d'autres institutions concernées.

Fait à Kinshasa, le 14 août 2026

Cellule de communication